



Dans la foule du 11 janvier, à Montpellier, les applaudissements en hommage aux victimes des attentats parisiens s'élèvent dans les rues. Certains jeunes aux fenêtres, sourire ironique aux commissures et bière à la main, s'amuse à les imiter. Ils méprisent le troupeau disparate qu'ils surplombent, ce "peuple de France" qu'ils jugent fier et satisfait. Passée l'amertume, leur ironie a quelque chose de rassurant ; comme la preuve qu'il est possible d'être présent sans adhérer. Mais "la parole contraire", en ce jour de défaite nationale, avait-elle le droit d'exister ailleurs que sur les balcons ou derrière les persiennes ? "*Bienvenue dans l'unanimité décrétée !*" signe Frédéric Lordon du *Monde diplomatique*¹. La chasse aux sorcières contre les "Je ne suis pas Charlie" ne tarda pas à se lancer.

À l'heure du "À qui la faute" généralisé, la question de la responsabilité des médias est en jeu. Dans une tribune qu'il publie dans *La Croix*, le chercheur Yves Jeanneret s'interroge : "*Et si ce qui se déploie aujourd'hui était la conséquence de la manière dont l'événement a été médiatisé ?*" Un mois plus tard et après enquête, le CSA émet 21 mises en demeure et 15 mises en garde à l'encontre de certains médias – principalement télévisions et radios – pour leurs manquements aux règles de la communication audiovisuelle dans leur traitement des attentats de Charlie Hebdo, de l'Hyper casher et de la traque à Dammartin-en-Goële. Entraver le travail des forces de l'ordre est sanctionné par le CSA. Pas les abus de langue, ni même la transformation insidieuse du sens des mots.

Nous bouclons ce numéro avec l'annonce de nouveaux attentats au Danemark. Ces pages sont cernées par deux fusillades. Leur encre a un goût particulier. La violence froide de ce début d'année nous fait ressentir, plus nettement encore, la responsabilité des artistes et de la presse culturelle : agiter le sens commun, provoquer les électrochocs dont nous avons parfois besoin, décoller nos regards. Et garder l'équilibre, comme ces deux gymnastes en couverture, quand tout semble chanceler. À la manière de Rodrigo García, qui continue à travailler la matière vivante et provocante de son théâtre face aux extrémismes et aux pétitions – accablantes d'idiotie – qui gonflent contre lui sur les réseaux sociaux. À la manière d'Alice Lescanne et Sonia Derzypolski, qui jouent de leur intelligente absurdité pour nous faire rire, sans perdre la profondeur critique de leurs propos. Ou à celle du cinéaste engagé Avi Mograbi, capable d'une œuvre aussi intime que politique. Le projet qui l'occupe actuellement, aux côtés d'immigrés africains du centre de rétention de Holot, dans le désert du Néguev, rappelle cette phrase qu'Erri de Luca publie dans son dernier livre en forme de plaidoyer² : "*Un écrivain possède une voix publique. [...] Son domaine est la parole, il a donc le devoir de protéger le droit de tous à exprimer leur propre voix.*" Protéger la voix de l'écrivain, comme celle de l'artiste, c'est protéger la voix de tous.

Ainhoa Jean-Calmettes & Jean-Roch de Logivière

1. Lire le billet "Charlie à tout prix" sur son blog du *Monde Diplomatique*, 13 janvier.
2. *La parole contraire*, Gallimard, janvier 2015.